

Attribution de temps

Des voix: Oui, il l'a fait avant.

M. Nielsen: Oui.

Une voix: Oui, deux députés l'ont fait, madame le Président.

Mme le Président: . . . mais à entendre les protestations . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Jamais de la vie.

Mme le Président: Par conséquent, si le député . . .

M. Nielsen: Il faut que mon micro soit ouvert pour qu'on m'entende.

Mme le Président: Du calme!

M. Nielsen: Madame le Président . . .

Mme le Président: Je n'ai pas vu le député se lever avant que je suspende les travaux.

M. Nielsen: Si.

Mme le Président: Mais il semble qu'il se soit levé. La Chambre me permettra-t-elle . . .

Des voix: Non, non.

Mme le Président: Dans ce cas-là, la séance est levée et j'entendrai le rappel au Règlement du député demain.

(A 10 h 8, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)